



Numéro : 2022-03

Décision du maire

En vertu du Projet de loi 3, *Loi de 2022 pour des maires forts et pour la construction de logements*, qui a eu pour effet de modifier la *Loi de 2001 sur les municipalités*, je soussigné, **Mark Sutcliffe**, maire de la Ville d'Ottawa, approuve par les présentes les règlements municipaux suivants adoptés à la réunion du Conseil municipal d'Ottawa du 14 décembre 2022, conformément au sous-alinéa 284.11 (4) (a) (i) de la *Loi de 2001 sur les municipalités* :

- tous les règlements promulgués en application de la motion de présentation de règlements (point 18 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil);
- le *Règlement de ratification* (point 19 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil).

Fait à Ottawa, ce 14^e jour de décembre 2022.

Original signé par
Mark Sutcliffe

Signature du maire
Mark Sutcliffe

Original signé par
M. Rick O'Connor

Signature du greffier municipal
M. Rick O'Connor